

**Extrait n°2023-12-07-VODEL-007 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 07 décembre 2023**

Finances - Budget primitif 2024 - Budget principal et budgets annexes - Activités spécifiques -  
Approbation

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 01 décembre 2023

**PRÉSENTS :**

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Laurence CORNAIRE a donné pouvoir à Régine BREANT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Dominique TRIPET  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Luc NANTIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Aurore POULS a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	53
Quorum.....	28

<b>Séances</b>
----------------

commission budget du 28 novembre 2023
---------------------------------------

conseil municipal du 07 décembre 2023
---------------------------------------

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 7

Finances - Budget primitif 2024 - Budget principal et budgets annexes - Activités spécifiques - Approbation

Ceci exposé,

Vu les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget ;

Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal approuve l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'instruction comptable M 57 ;

Vu la délibération du 13 Novembre 2023 portant création et adoption du règlement budgétaire et financier, avec notamment la mise en place de la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux communes et aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial ;

Vu le rapport de développement durable présenté lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2023 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du 13 Novembre 2023 ;

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté lors du Conseil Municipal du 13 Novembre 2023 ;

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal, le budget annexe des activités spécifiques et le budget annexe de l'animation sociale.

Vu l'avis de la commission budget,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le budget principal de la Mairie pour 2024, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 269 903 698 € et voté au niveau du chapitre / chapitre opération d'équipement ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	41 545 776 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	91 316 907 €		
013 - Atténuations de charges		75 002 €	
014 - Atténuations de produits	1 200 000 €		
023 - Virement à la section d'investissement	18 454 465 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 641 506 €	7 062 498 €	
65 - Autres charges de gestion courante	21 164 651 €		
66 - Charges financières	2 611 371 €		
67 - Charges spécifiques	101 851 €		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		16 651 686 €	
731 - Fiscalité locale		107 087 106 €	
73 - Impôts et taxes		19 955 579 €	
74 - Dotations et participations		37 586 005 €	
75 - Autres produits de gestion courante		1 616 651 €	
76 - Produits financiers		2 000 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>190 036 527 €</b>	<b>190 036 527 €</b>	

ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS, 9 VOIX CONTRE ET 42 VOIX POUR

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
Total chapitres opérations d'équipement (conformément au détail joint en annexe)	57 803 762 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement		18 454 465 €	
024 - Produits des cessions d'immobilisations		344 590 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 062 498 €	13 641 506 €	
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000 €	1 500 000 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000 €	4 650 000 €	
13 - Subventions d'investissement	1 385 400 €	1 659 400 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 593 861 €	37 152 560 €	
204 - Subventions d'équipement versées	30 000 €		
27 - Autres immobilisations financières	147 000 €	130 000 €	
4581 - Opérations sous mandat	2 334 650 €		
4582 - Opérations sous mandat		2 334 650 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>79 867 171 €</b>	<b>79 867 171 €</b>	

ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS ET 9 VOIX CONTRE ET 42 VOIX POUR

c) équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 37 135 660 € ;

- un virement de la section de fonctionnement de 18 454 465 €.

- fixer les subventions d'équilibre versées :

- au budget annexe des activités spécifiques à un montant total de 232 000 € au titre de l'année 2024 ;

- au budget annexe de l'animation sociale à un montant total de 2 922 608 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement au titre de l'année 2024 ;

- au C.C.A.S. à 5 170 058 € au titre de l'année 2024

ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS, 9 VOIX CONTRE ET 42 VOIX POUR

**BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES**

- approuver le budget annexe des activités spécifiques pour 2024, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 770 942 € et voté au niveau du chapitre / chapitre opération d'équipement ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	284 600 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	130 000 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 500 €		
65 - Autres charges de gestion courante	129 342 €		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		189 400 €	
74 - Dotations et participations		232 000 €	
75 - Autres produits de gestion courante		236 042 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>657 442 €</b>	<b>657 442 €</b>	

ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS, 9 VOIX CONTRE ET 42 VOIX POUR

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		113 500 €	
23 - Immobilisations en cours	113 500 €		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>113 500 €</b>	<b>113 500 €</b>	

ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS, 9 VOIX CONTRE ET 42 VOIX POUR

**c) équilibré par :**

- une subvention d'équilibre du budget principal de 232 000 € ;

ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS, 9 VOIX CONTRE ET 42 VOIX POUR

**BUDGET ANNEXE ANIMATION SOCIALE**

- approuver le budget annexe de l'animation sociale pour 2024, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 4 859 010 € et voté au niveau du chapitre / chapitre opération d'équipement ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	1 081 396 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 695 614 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000 €		
65 - Autres charges de gestion courante	7 000 €		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		320 000 €	
74 - Dotations et participations		4 465 010 €	
75 - Autres produits de gestion courante		14 000 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 799 010 €</b>	<b>4 799 010 €</b>	

ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS, 9 VOIX CONTRE ET 42 VOIX POUR

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
0715003 - ANIMATION SOCIALE	45 000 €		
13 - Subventions d'investissement		30 000 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		15 000 €	
27 - Autres immobilisations financières	15 000 €	15 000 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	

ADOpte AVEC 2 ABSTENTIONS, 9 VOIX CONTRE ET 42 VOIX POUR

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal en fonctionnement de 2 922 608 €,
- une subvention d'équilibre du budget principal en investissement de 30 000 €.

- autoriser M. le Maire, à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ainsi que des virements à l'intérieur d'un même chapitre opération d'équipement.

Annexe(s) : 4

- Budget primitif 2024 - Document Budgétaire
- Budget primitif 2024 - Note brève et synthétique
- Budget primitif 2024 - Rapport de présentation
- Détails des chapitres - Opérations d'équipement

ADOpte AVEC 2 ABSTENTIONS, 42 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

*Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.*